



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-315

PUBLIÉ LE 6 JUIN 2023

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des Ressources Humaines

75-2023-06-06-00003 - Arrêté de délégation de signature de la directrice des ressources humaines de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (3 pages)

Page 3

Cour d'appel de Paris / Secrétariat des DDARJ

75-2023-05-24-00009 - Décision portant délégation de signature pour le circuit des frais de justice (4 pages)

Page 7

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2023-06-06-00002 - Arrêté de délégation de signature (3 pages)

Page 12

75-2023-06-06-00001 - Décision de délégation de signature (2 pages)

Page 16

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-06-06-00003

Arrêté de délégation de signature de la directrice
des ressources humaines de l'Assistance
publique-Hôpitaux de Paris

Arrêté portant Délégation de signature

de la Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

La Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre National de Gestion du 11 janvier 2022 plaçant Madame Vanessa FAGE-MOREEL en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice des services centraux de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, directrice des ressources humaines à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel RAISON, Adjoint à la Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, à l'effet de signer, au nom de la Directrice des Ressources Humaines de l'AP-HP, tous les actes, arrêtés, décisions relevant des attributions et du fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Eric CHOLLET, Directeur du Département de la Gestion des Personnels,
- Monsieur Eric SIMON, Directeur du Département des Relations et Politique Sociales,
- Monsieur Florian TAYSSE, Directeur du Département Attractivité et Pilotage RH,
- Madame Marie AUDUBERT-QUENOT, Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail,

à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, décisions relevant de leurs champs respectifs d'attribution, à l'exclusion des arrêtés de sanctions disciplinaires pouvant être infligées après intervention du Conseil de discipline ou les décisions de sanction ou de licenciement relevant de l'application du Code du travail s'appliquant à la gestion des gardiens d'immeuble.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric CHOLLET, Directeur du Département de la Gestion des Personnels :

- Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, Adjoint au Directeur du Département de la Gestion des Personnels, est habilité à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté ;
- Madame Marie-Claire MANGUE, attachée d'administration hospitalière hors classe, est habilitée à signer les actes relevant du domaine des compétences du bureau des Cadres dirigeants ;
- Madame Eva PIA, adjoint des cadres hospitaliers, Madame Laure FONTAINE, chargée de mission et Madame Cécile MARCHAND, IDE sont habilitées à signer les actes et pièces comptables et décisions ressortissant aux domaines de compétence du Centre de Services Partagés Retraite, Mise à disposition et Facturation des soins ATMP ;
- Monsieur Julien DURAND-RENIER, chargé de mission, est habilité à signer les déclarations sociales et fiscales auprès des organismes sociaux et fiscaux ressortissant aux domaines de compétences du bureau de la paie et des déclarations sociales, ainsi qu'à signer les actes d'engagement et les factures établies par Pôle Emploi dans le cadre de la Convention de gestion ;
- Madame Isabelle CORMENIER, adjoint des cadres hospitaliers est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétence des secrétariats du Conseil Médical Formation Restreinte et Conseil Médical Formation Plénière ;
- Madame Marie-Claire MANGUE, attachée d'administration hospitalière hors classe, Monsieur Antoine ESPIE, attaché d'administration hospitalière, Monsieur Julien DURAND-RENIER, chargé de mission, Madame Fanny BERGERON, chargée de mission et Madame Isabelle CORMENIER, adjoint des cadres hospitaliers sont habilités à signer les décisions relatives à la gestion des carrières des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence du bureau de la gestion des carrières.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric SIMON, Directeur du Département des Relations et Politique Sociales :

- Madame Marion MOTTE, adjointe au Directeur du Département des Relations et Politique Sociales, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté ;
- Madame Alexandra PERANZI, chargée de mission - Chef du Service Stratégie Logement et Gestion des Actifs Immobiliers, est habilitée à signer les actes, courriers et décisions relevant du service SLGAI ;
- Madame Marine SARTRE, chargée de mission, adjointe au chef de service Stratégie Logement et Gestion des Actifs Immobiliers, est habilitée à signer les actes, courriers et décisions relevant du service SLGAI.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florian TAYSSE, Directeur du Département Attractivité et Pilotage RH :

- Madame Marine LAMOLIE, chargée de mission, adjointe au Directeur du Département Attractivité et Pilotage RH, est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant du Pôle Développement des Compétences et Pilotage du Projet Social.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie AUDUBERT-QUENOT, Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail :

- Madame Elsa FRANDJI, chargée de mission, adjointe à la Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant de la Mission Santé et Sécurité au Travail.

ARTICLE 7 : Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

ARTICLE 8 : L'arrêté du 18 mai 2022 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le - 6 JUIN 2023



Vannessa FAGE-MOREEL

Cour d'appel de Paris

75-2023-05-24-00009

Décision portant délégation de signature pour le
circuit des frais de justice



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 24 mai 2023

DÉCISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE CIRCUIT SIMPLIFIÉ DES FRAIS DE JUSTICE

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

Le procureur général près ladite cour, Rémy Heitz,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-65 (administration des services judiciaires par les chefs de cour d'appel), R. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 septembre 2021 portant nomination de M. Rémy Heitz aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu la circulaire SJ.12.86/OFJ4-19.03.2012 du 19 mars 2012 relative au circuit simplifié d'exécution de la dépense pour certains frais de justice ;

DECIDENT :

Article 1er : Délégation conjointe de leur signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de certifier, dans le cadre de la circulaire précitée, les états récapitulatifs accompagnés du plan de contrôle.

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au Ministère de la justice qui la fera parvenir au contrôleur budgétaire comptable ministériel.

Article 3 : Le premier président et le procureur général sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour d'appel et publiée dans le recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

Le procureur général

Signé

Rémy HEITZ

Le premier président,

Signé

Jacques BOULARD

Annexe 1

Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Paris pour signer la certification des états récapitulatifs des prestataires admis au circuit simplifié de l'exécution de la dépense de certains frais de justice :

Cour d'appel	Juridiction	Fonctionnaire titulaire			Fonctionnaire suppléant			Adresse structurelle dédiée
		Nom	Prénom	Qualité	Nom	Prénom	Qualité	
Paris	CA Paris	PARARD	Samuel	DSGJ	PALMERI FROT	Nathalie Lionel	DPSGJ DG	fj-circuitsimplifie.ca-paris@justice.fr
	TJ Auxerre	RIGNIER	Christelle	DG	PANNETIER	Sandrine	AA	fj-circuitsimplifie.tj-auxerre@justice.fr
	TJ BOBIGNY	ROUSSY	Sylvie	DSGJ	LESTRADE CASTILHON	Françoise Florence	DG DGA	fj-circuitsimplifie.tj-bobigny@justice.fr
	TJ CRÉTEIL	VANDENBROUCKE	Patricia	DG	CUSTODIO	Maria	SA	fj-circuitsimplifie.tj-creteil@justice.fr
	TJ Fontainebleau	RICHARD	Thomas	DGA	FERREIRA	Pauline	G	fj-circuitsimplifie.tj-fontainebleau@justice.fr
	TJ EVRY	BONO	Romance	DSGJ	VORBE TRONCHE DECLERCK	Eve Cécile Solenn	DPSGJ DGA DG	fj-circuitsimplifie.tj-evry@justice.fr
	TJ MELUN	SAVIER	Caroline	DG	PERREAU BENMOUFFOK SAMBAR DURO	Anthony Djelloul Caroline Amely	DSGJ SA AA Contractuelle	fj-circuitsimplifie.tj-melun@justice.fr
	TJ MEAUX	BELLENGER	Aurélie	DSGJ	ZENADJI ROSAT	Stéphanie Bernard	DGA DG	fj-circuitsimplifie.tj-meaux@justice.fr

	TJ PARIS	ISSEUX	Ghislaine	DSGJ	BROISSART MOUCHEL BORINAN TALBI GALLUT RAKALA	Marine Caroline Michaëla Samah Christophe Philippe	DPSGJ SA AA SA G G	fj-circuitsimplifie.pr.tj-paris@justice.fr
	TJ SENS	DAVID	Ludivine	DSGJ	AC'H	Isabelle	AA	fj-circuitsimplifie.pr.tj-sens@justice.fr

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-06-06-00002

Arrêté de délégation de signature

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des Finances publiques,
directeur du pôle Pilotage et ressources

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 22 juillet 2020, portant nomination de M. Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

Vu la notification du 1er septembre 2010 portant nomination de M. Dominique PROCACCI, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2023-05-24-00001 du 24 mai 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Dominique PROCACCI, administrateur général des Finances publiques, directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et de Paris ;

ARRETE

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PROCACCI, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet de la région d'Ile-de-France en date du 24 mai 2023 sera exercée par :

- M. David MARIE, administrateur des Finances publiques, adjoint au directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et de Paris, et responsable du Département Budget – Immobilier et Logistique, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218, n°318, n°348, n°362, n°723, n°741 et n°743 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Catherine MANGAS, administratrice des Finances publiques, adjointe au directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et de Paris, et responsable du Département Stratégie et Conduite du changement, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département de la stratégie et Conduite du changement et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218 et n°318 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Fabienne ROMBAUT, administratrice des Finances publiques, adjointe au directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et de Paris, et responsable du Département Ressources humaines et Formation professionnelle, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Ressources humaines et Formation professionnelle et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218 et n°318 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- M. Ali AKKOUICHE, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Gestion des carrières, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines, procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Emmanuelle CREUZET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, chef de la Division Budget, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de procéder à l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique ; signer cet ordonnancement.
- M. André SAINTVOIRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Jocelyne BASS, inspectrice principale des Finances publiques, chef de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Stéphanie DEMERVILLE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Valérie BERREBI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.

- Mme Sylvie BELLIER, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Pascale DESCHEMAEKER, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.

M. David MARIE, administrateur des Finances publiques, adjoint au directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 06/06/2023

Signé

Dominique PROCACCI

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-06-06-00001

Décision de délégation de signature



DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la notification du 1^{er} septembre 2010 portant nomination de M. Dominique PROCACCI, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du 28 mars 2017 nommant à compter du 3 avril 2017 M. Dominique PROCACCI à la tête du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2023-05-24-0001 du 24 mai 2023, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Dominique PROCACCI,

Vu la mise en place de CHORUS depuis le 1^{er} janvier 2011 à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et notamment de Chorus Formulaire auprès des services prescripteurs.

DECIDE

De donner délégation de signature pour effectuer dans le progiciel CHORUS les opérations budgétaires prévue par le décret du 7 novembre 2012 visé ci-dessus à :

Mesdames : CREUZET Emmanuelle Inspectrice divisionnaire des Finances publiques
AUBRY Alice Inspectrice des Finances Publiques

Messieurs : AYADI Rida Inspecteur des Finances publiques
AOUSTIN Laurent Contrôleur principal des Finances publiques
ROUCAUTE Vincent Contrôleur des Finances publiques

Fait à Paris le 6 juin 2023

signé

Dominique PROCACCI
Administrateur général des Finances publiques